

DEMANDE DE MUTATION - 1er degré - RENTREE SCOLAIRE 2022

(Maternelle & Élémentaire)

en classe de

ELEVE

Nom de l'élève Date de naissance
Prénom Nationalité(s)
2021-2022 Classe École d'origine
2022-2023 Classe École demandée

Motif de la demande :

rapprochement de domicile
regroupement de fratrie
autre raison

Cette demande sera-t-elle liée à une demande de mutation d'une fratrie dans le second degré (collège/lycée) ?

Si OUI : quel(s) niveau(x) ?

FAMILLE

Adresse
Code postal Ville
Tél. - responsable 1 Courriel
Tél. - responsable 2 Courriel

Note : La mutation n'est pas de droit et reste exceptionnelle. Elle peut être demandée par les familles dont les enfants sont déjà inscrits dans les écoles du réseau homologué. Elle peut dans certains cas entraîner le paiement des droits de première inscription.
Le formulaire de demande de mutation doit être accompagné d'un courrier motivant la demande et de toutes pièces justificatives selon le motif de la demande : justificatif de domicile ; attestation de travail ; certificat de scolarité de la fratrie ; dossier médical le cas échéant.
Un dossier complet sera déposé le **25 mars 2022** au plus tard auprès des directions/provisorat de l'établissement demandé. Merci de respecter la procédure suivante :
1) Retrait du formulaire dans l'école de départ à partir du **1er février 2022** ou téléchargement sur le site de l'IFT ou celui des établissements.
2) Constitution du dossier en double exemplaire (ou plus si plusieurs écoles demandées) à faire tamponner par l'école de départ.
3) Un exemplaire reste à l'école de départ, l'autre est apporté par la famille dans l'école demandée avant le **25 mars 2022**.
Les résultats seront communiqués aux familles par l'établissement demandé à compter du **1er avril 2021**.

Visa et cachet de l'établissement d'origine	Visa et cachet de l'établissement demandé

J'ai bien pris connaissance qu'aucun recours, ni nouvelle demande de mutation, n'est possible après la commission.

Date : _____ Signature des parents : _____